

Envoyé en préfecture le 01/02/2016

Reçu en préfecture le 01/02/2016

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20160127-16_03-DE

SYNDICAT MIXTE NORD-DAUPHINE

NOTRE SERVICE
POUR VOS
...est fait au nord !

N° 16.03 Contribution titres restaurant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 15 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire à TORCHEFELON, le 27 janvier de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : Titulaires : 103 / Présents : 56 / Votants : 67

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (9)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (10)

11 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 01/02/2016

Reçu en préfecture le 01/02/2016

Affiché le

SLO

ID : 038-253804710-20160127-16_03-DE

Notre collectivité par délibération du 22 juin 2011, a délibéré sur le principe de l'attribution de titres restaurant au personnel et sur l'adhésion au contrat cadre mis en place par le CDG38.

Par la délibération du 23 octobre 2013, notre collectivité a reconduit le principe d'attribution des titres restaurant au personnel, l'adhésion au nouveau contrat cadre du CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2014, le maintien de la valeur faciale du titre à 7,00 euros ainsi que la participation financière à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, notre collectivité souhaite augmenter son effort de participation financière aux titres restaurant.

Il est donc proposé :

- D'augmenter la participation financière de la collectivité à 60% de la valeur faciale du titre.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 27 janvier 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

